

CAHIER D'ACTEURS



Ile-de-France

Terre de Liens Île de France

L'association Terre de Liens Ile de France est l'une des associations territoriales du mouvement Terre de Liens.

Terre de Liens est un mouvement citoyen qui préserve les terres agricoles afin d'y développer des usages solidaires respectueux des personnes et de l'environnement.

Outre les 19 associations territoriales et leur Fédération, Terre de Liens comprend une Foncière, entreprise de l'économie sociale et solidaire agréée ESUS et titulaire du mandat SIEG (Service d'Intérêt Economique Général) et une Fondation reconnue d'utilité publique (FRUP).



Contexte de la démarche d'AgriParis

La Ville de Paris a lancé, dès 2018, sa « **Stratégie de Paris pour une alimentation durable** » avec comme objectif de donner à tou.te.s l'accès à une alimentation de qualité et de réduire l'empreinte écologique de l'alimentation consommée sur son territoire. En mars 2021, elle a été labélisée Projet Alimentaire Territorial (PAT) par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

AgriParis aura pour mission de porter et faire grandir cette stratégie. Outil structurant de l'organisation des filières durables à destination de la restauration collective, d'abord, et à terme, de l'ensemble des personnes qui se nourrissent chaque jour sur son territoire, sa préfiguration est lancée au travers d'une concertation.

Pourquoi remplir un cahier d'acteurs ?

- Participer à la préfiguration d'AgriParis
- Partager vos enjeux sur les questions agricoles et franciliennes en Ile-de-France
- Proposer des solutions pour répondre à ces enjeux

Vos propositions viendront ainsi nourrir les réflexions de la Ville de Paris dans le cadre de la préfiguration d'AgriParis.

Les ressources à votre disposition

- 12 livrets thématiques élaborés par les Greniers d'abondance
- Les comptes-rendus des trois ateliers de chacun des 12 groupes de travail

TERRE DE LIENS ILE DE FRANCE

Les points clés de votre cahier

50% d'alimentation de proximité (dans un rayon de 250 km autour de Paris) en 2026 pour une restauration collective parisienne 100% durable constitue un véritable défi, qui implique la diversification de l'agriculture du Bassin parisien et doit contribuer à sa transition agroécologique.

Cela suppose des partenariats équilibrés avec des collectivités territoriales disposant de terres agricoles, notamment avec celles se situant sur des zones à enjeu eau. Terre de Liens pourrait participer au travail d'élaboration de ces partenariats.

Mobiliser la commande publique est crucial, afin de sécuriser dans la durée des débouchés pour les agriculteurs, leur permettre de diversifier leurs productions et de structurer des filières de production et de transformation.

Grâce notamment à sa foncière et à sa fondation, Terre de Liens dispose d'outils pour agir sur le foncier agricole et pourrait contribuer utilement à un groupe de travail sur cet enjeu et à des solutions.

Au sein d'ABIOSOL, Terre de Liens participe à l'accompagnement des porteurs de projets, notamment pour leur recherche de foncier.

Enfin Terre de Liens s'attache à impulser la transition agricole et alimentaire auprès des citoyens parisiens et franciliens en général.

Thématique(s) traitée(s) dans ce cahier par votre structure

- Foncier agricole : préservation, acquisition, transmission
- Aides à l'installation, à la conversion, au maintien en bio et rémunération des services rendus à la nature
- Formation aux métiers de l'agriculture durable et emplois agricoles
- Amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie des agriculteurs.rices
- Production agricole locale, développement des filières de circuits courts alimentaires
- Développement des filières non alimentaires
- Développement local des filières et outils de transformation alimentaire
- Optimisation de la logistique des circuits alimentaires courts et de proximité
- Valorisation locale des déchets alimentaires via la méthanisation et le compostage agricoles : du champ au champ
- Approvisionnement de la restauration collective parisienne
- Approvisionnement de la restauration commerciale, des marchés et des commerces alimentaires
- Modèle de gouvernance multi-partenariale et contractualisation avec des territoires ruraux

POUR VOUS QUELS SONT LES ENJEUX AUXQUELS DOIT REpondre AGRIPARIS ?

50% d'alimentation de proximité (moins de 250 km) dans la restauration collective : le défi de la diversification de l'agriculture du Bassin parisien

L'objectif prioritaire est d'atteindre 100% d'alimentation durable dans la restauration collective parisienne, dont 50% de proximité (dans un rayon de 250 Km) d'ici 2026.

Mais, dans l'atteinte de cet objectif, Paris doit se montrer solidaire des autres communes urbaines qui l'entourent, ce qui correspond grosso modo à la Métropole du Grand Paris, soit potentiellement 131 communes et 7,2 millions d'habitants, et d'autre part trouver les solutions de coopération avec les collectivités des espaces agricoles qui l'entourent.

Cet enjeu de 50 % d'alimentation provenant de moins de 250 km autour de Paris est un véritable défi, a fortiori si on l'élargit à l'ensemble de la zone urbaine au cœur de l'Île de France. La seule restauration collective parisienne, c'est 30 millions de repas par an, alors que 90% de la SAU (Surface Agricole Utile) francilienne est actuellement consacrée aux grandes cultures céréalières pour l'exportation. La situation est similaire dans les régions limitrophes de l'Île de France.

Répondre à ce défi implique de promouvoir fortement la diversification de l'agriculture du grand Bassin parisien. Le fait qu'une forte proportion d'agriculteurs va partir à la retraite dans les prochaines années est une opportunité pour engager cette transformation.

La diversification des productions agricoles, c'est le développement des polycultures, des assolements longs, des légumes de plein champ, de la production maraîchère, de l'arboriculture. L'élevage doit également retrouver une place, tout en intégrant la nécessité de réduire d'une manière importante notre consommation de protéines animales (-50%), pour des raisons de santé publique et climatiques mais aussi parce que l'élevage occupe une place démesurée de l'espace agricole.

Mais ce sera une course de vitesse ! En effet les agriculteurs partant à la retraite cèdent le plus souvent leur exploitation à des voisins (deux exploitations sur trois vont à l'agrandissement), ce qui ne peut que renforcer l'industrialisation et la financiarisation de l'agriculture du Bassin parisien et ainsi sa déconnexion d'avec les besoins alimentaires de ses habitants.

Contribuer à la transition agroécologique de l'Île de France et du grand Bassin parisien

Le soutien à l'agriculture biologique est une priorité. En effet, les services environnementaux rendus par l'agriculture biologique sont très importants :

- Amélioration de la qualité de la ressource en eau sur les aires d'alimentation des captages (cf l'action d'Eau de Paris et de l'AESN),
- Réduction de la perte de biodiversité : les campagnes franciliennes ne doivent plus être des « déserts verts », avec très peu d'insectes et d'oiseaux ; à noter que nos concitoyens sont particulièrement sensibles à ces enjeux de reconquête de la biodiversité,

- Amélioration de la santé humaine : en plus de fournir des aliments sains, l'agriculture biologique protège la santé des riverains des parcelles agricoles au regard des épandages de pesticides chimiques qui contaminent au-delà de 100 mètres. Ce problème de la contamination des riverains des parcelles agricoles par les pesticides chimiques est particulièrement important en Ile de France, où les zones de contact entre zones agricoles et habitations sont très nombreuses.

Pour répondre totalement aux enjeux de biodiversité et retrouver une fertilité naturelle des sols, le soutien à l'AB doit s'accompagner de mesures favorisant la mise en œuvre des trames vertes, l'agroforesterie sous ses diverses formes, l'évolution des pratiques agricoles favorisant la richesse en matière organique des sols.

Nouer des partenariats équilibrés avec des collectivités territoriales aux différents échelons

Deux grandes catégories de collectivités territoriales sont à distinguer, celles des territoires urbains (qui n'ont pas ou très peu de zones agricoles) et celle des territoires ruraux, qui disposent de zones agricoles.

- Les collectivités territoriales des zones urbaines

L'objectif de l'augmentation du pourcentage de l'alimentation de proximité dans sa restauration collective posé par Paris pourrait être partagé par l'ensemble des collectivités de la zone dense du Grand Paris. AgriParis devrait avoir pour objectif d'associer à sa démarche les collectivités urbaines qui veulent mettre en œuvre une telle démarche et qui seraient volontaires pour unir leurs forces avec Paris. Ainsi la Seine Saint Denis va prochainement lancer son Plan d'alimentation territorial.

- Les collectivités territoriales des zones disposant de terres agricoles

Il conviendrait de réfléchir aux éléments qui permettraient une contractualisation équitable entre ces collectivités et AgriParis.

Les collectivités situées sur les aires d'alimentation des captages d'eau pourraient être prioritaires pour explorer les modalités de ces partenariats en vue d'une contractualisation équitable, en liaison avec Eau de Paris (cf Vallée de la Vanne). En effet la qualité de la ressource en eau est un objectif qui fait consensus et pour lequel un certain nombre d'outils d'intervention existent déjà. Le modèle associatif du PTCE (Pôle Territorial de Coopération Economique) devrait être exploré.

D'autres collectivités qui seraient volontaires pourraient également se porter candidates pour travailler aux modalités d'une telle contractualisation. Des contacts devraient être pris rapidement par l'entité de préfiguration d'AgriParis avec des collectivités susceptibles d'être intéressées.

AgriParis devra être attentif à ne pas laisser place au soupçon d'un accaparement des productions agricoles de qualité au profit de ses habitants et au détriment de ceux des espaces ruraux et périurbains. Il devra trouver les moyens et les solutions pour que son action permette également la création de circuits de proximité à l'échelle de chacun des territoires ruraux ou périurbains.



Division alimentation durable, Direction de l'Environnement et des
Espaces Verts de la Ville de Paris
Cahier d'acteurs à renvoyer à : contact@egaad.paris



QUELLES SOLUTIONS METTRE EN PLACE POUR REPENDRE A CES ENJEUX ?

Mobiliser la commande publique

Le levier de la commande publique de la restauration collective est crucial pour sécuriser les débouchés pour les agriculteurs dans la durée, et donc pour permettre de structurer des filières de proximité pérennes, notamment en agriculture biologique. Les caisses des écoles doivent être volontaristes pour se coordonner et structurer leurs achats dans ce sens.

Néanmoins, la réglementation des marchés publics est un obstacle important ; dès lors l'expertise juridique est essentielle pour faciliter l'accès à des produits de proximité et durables pour les gestionnaires de la restauration collective : une cellule juridique devrait donc être rapidement constituée au sein de la préfiguration d'AgriParis, elle serait un centre de ressources, capable de conseiller à la fois les gestionnaires et les agriculteurs ou leurs regroupements.

L'exemple de « Terres de Sources » de la collectivité Eau du Bassin Rennais est particulièrement inspirant, avec la mise en œuvre de marchés publics « à objet environnemental de prestation de service » entre des communes (Rennes et des communes voisines) et des agriculteurs, où la protection de l'eau permet de cibler un approvisionnement local à destination des cantines (cf GT 12 CR de l'Atelier B, p 4). Cette méthode pourrait-elle permettre de sécuriser dans la durée l'achat de productions d'agriculteurs biologiques situés sur les zones de captage d'eau, via des marchés ayant d'autres objets que ceux passés par les Caisses des Ecoles ?

Mobiliser du foncier et susciter des vocations agricoles pour la diversification de l'agriculture

Mobiliser du foncier

Bien sûr, la Ville de Paris doit mobiliser le foncier dont elle est propriétaire, sur la base du recensement en cours. Il serait utile également de mobiliser et d'accompagner les Parisiens qui seraient propriétaires de foncier agricole.

Dans le contexte actuel où de nombreux agriculteurs devraient partir à la retraite d'ici une dizaine d'années, il convient de s'organiser pour donner du temps à des nouveaux porteurs de projet pour qu'ils puissent finaliser leur activité, notamment lorsqu'ils ne sont pas issus du milieu agricole.

A cet égard, la mise en œuvre d'outils de stockage paraît essentielle. AgriParis pourrait proposer à la SAFER et à la Région de participer au fonds de stockage récemment créé, éventuellement en proposant de diversifier l'objectif de propriétaire in-fine (élargir le panel de propriétaires in-fine, au-delà de l'exploitant agricole, à des structures reconnues d'intérêt public et garantissant la vocation agricole sur le long terme).

Terre de Liens via la Foncière (achat via l'appel à l'épargne citoyenne par la vente d'actions au public) ou la Fondation (partenariats avec des collectivités) peut être mobilisée pour l'achat de foncier agricole. La Foncière ou la Fondation donnent à bail les exploitations à des porteurs de projets par un Bail Rural Environnemental comportant l'obligation de l'agriculture biologique.

Néanmoins l'Île de France est majoritairement une terre de fermage et les ventes de foncier agricole sont relativement rares.

Dès lors il conviendra sans doute d'approcher les exploitants agricoles en agriculture conventionnelle, surtout s'ils approchent de l'âge de la retraite. Cela pourrait se faire prioritairement dans les zones où des collectivités sont désireuses de nouer un partenariat avec AgriParis (cf supra, la mise en œuvre de partenariats - PTCE), probablement en commençant par les zones à enjeu eau.

- **Susciter des vocations agricoles, accompagner les porteurs de projet et rendre attractives les professions agricoles**

Terre de Liens est pleinement consciente de la nécessité d'accompagner les porteurs de projets agricoles, c'est pourquoi dès 2009 elle a créé ABIOSOL avec le Réseau AMAP IdF et la SCIC Les Champs des Possibles (espace test agricole). A noter que les porteurs de projets sont déjà très souvent et seront sans doute de plus en plus non issus du milieu agricole. Au sein d'ABIOSOL, Terre de Liens accompagne les porteurs de projets dans leurs recherches et démarches foncières.

ABIOSOL prend également en charge la sensibilisation et l'information de publics urbains notamment jeunes, pour promouvoir les vocations agricoles en agriculture biologique.

Rendre attractives les professions agricoles, c'est aussi prendre en charge le chantier de l'amélioration de leurs conditions de vie, de rémunération et de leurs prestations sociales (retraite notamment), par exemple :

- Sur le logement (problème des zonages PLU, cf aussi travail réalisé par Terre et Cités...)
- Sur les statuts possibles, par exemple le statut d'entrepreneur salarié dans le cadre des CAE (Coopératives d'activité et d'emploi – cf Les Champs des Possibles) – ces statuts devraient ouvrir droit aux aides de la PAC...

DANS QUELLE MESURE VOTRE STRUCTURE POURRAIT-ELLE CONTRIBUER AUX SOLUTIONS PROPOSEES ?

- **1 - Terre de Liens un mouvement au service du foncier agricole (en agriculture biologique)**

Terre de Liens est un mouvement de citoyens qui ont décidé d'agir concrètement pour préserver le foncier agricole sur le long terme et installer des paysans.

Pour assurer cet objectif Terre de Liens a créé deux structures nationales ouvrant l'accès à la propriété foncière et permettant l'installation de paysans via des Baux Ruraux Environnementaux.

La Foncière Terre de Liens, créée en décembre 2006, est une société en commandite par actions (l'action est au prix de 104 Euros actuellement) ; au 31/12/2020, son capital était de 100 934 100 Euros. Elle a l'agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale). En 2020, elle a obtenu pour 10 ans le mandat SIEG (Service d'Intérêt Economique Général), qui permet de faire bénéficier les actionnaires d'une réduction fiscale (impôt sur le revenu). Elle a le visa de l'AMF (Autorité des marchés financiers) et le label FINANSOL (acteur de référence de la finance solidaire). Par l'intermédiaire de cette foncière les Parisiens et les habitants de la métropole peuvent contribuer à la préservation du foncier agricole par leur investissement éthique. La Foncière s'engage à conserver ses biens agricoles.

La Fondation Terre de Liens reçoit des dons et des legs. Les biens agricoles qu'elle reçoit ou achète sont inaliénables et ne peuvent perdre leur vocation agricole. Elle est reconnue d'utilité publique (un commissaire du gouvernement est membre de son conseil d'administration et ses comptes sont contrôlés chaque année par un commissaire aux comptes pour un audit qui est adressé aux services de l'Etat). La Fondation Terre de Liens peut recevoir des subventions de collectivités publiques pour acheter des terres, elle peut aussi recevoir des baux emphytéotiques de la part de ces collectivités. Dans le contexte d'AgriParis, une collectivité pourrait par exemple subventionner la Fondation pour acheter une terre, ce qui permettra de protéger cette terre sur le très long terme, en la dédiant définitivement à l'agriculture biologique. Cela peut s'avérer particulièrement utile pour contrecarrer des retours en arrière liés à d'éventuels changements de majorité... En 2020, la Fondation a reçu 2 109 793 Euros en dons et 3 fermes données ou léguées.

Au niveau national Terre de Liens a sur ses 264 fermes (7 300 ha) permis l'installation de 403 paysans, avec plus de 17 000 actionnaires et 38 000 sympathisants.

En Ile de France, Terre de Liens a huit fermes, 1 015 adhérents, 100 bénévoles, 3 585 actionnaires, 3 536 donateurs avec 6 161 000 Euros collectés en épargne (actions) et dons dédiés à des investissements dans des biens agricoles (chiffres 2020).

Les groupes locaux de Terre de Liens en Ile de France sont mobilisés sur la défense du foncier agricole, contre l'artificialisation des terres et aussi sur la recherche de pistes foncières (veille foncière citoyenne).

Terre de Liens Ile de France se félicite donc de la proposition faite à l'occasion des EGAAD de mettre en place un groupe de travail sur le foncier et estime qu'elle pourrait y contribuer utilement.

- **2- Une des missions de Terre de Liens, rapprocher les milieux ruraux et urbains**

A ce titre Terre de Liens propose de contribuer au travail sur la mise en place des partenariats entre AgriParis et des collectivités en zone rurale, disposant de foncier agricole, notamment dans les aires d'alimentation de captage d'eau.

- **3- Impulser la transition agricole et alimentaire à Paris et en Ile de France**

C'est depuis toujours l'un des axes de travail de Terre de Liens Ile de France :

- susciter, accompagner la mobilisation citoyenne pour une agriculture et une alimentation durable en Ile de France,

- faciliter l'implication des Parisien(nes) et des Francilien(nes) dans nos actions de préservation du foncier agricole,
- Renforcer la participation de bénévoles à des actions sur nos fermes à l'occasion d'évènements et d'actions pédagogiques
- développer les actions d'accueil et de formation de bénévoles... En effet Terre de Liens est un mouvement d'éducation populaire qui vise à développer les connaissances des citoyens sur les sujets de la transition agricole et alimentaire.
- (...)

A noter aussi notre action de plaidoyer, ainsi nous avons publié en vue des élections régionales, avec le Réseau des AMAP, Les Champs des Possibles et ABIOSOL, un document intitulé : « 5 axes pour le développement de l'agro-écologie en Ile de France ». Et le 3 juin, les candidats des différents partis se sont retrouvés au Labo de l'ESS pour débattre de l'avenir de l'agriculture et de l'alimentation en Ile de France.